

Les cantons font le forcing pour imposer des bâtiments écolos

CONSTRUCTIONS

Bâle-Ville a adopté un standard proche de Minergie. Genève s'apprête à suivre, avec des ambitions un brin moins élevées.

AURENT AUBERT

«Exemplaire!» La directrice du Département des constructions et du trafic de Bâle-Ville, Barbara Schneider (PS), ne cachait pas sa joie il y a quelques jours lorsque le Grand conseil a adopté la révision de la Loi sur l'énergie. De fait, le demi-canton fait œuvre pionnière en imposant des standards proches de Minergie pour ses nouveaux bâtiments et les rénovations.

Chef de la Section énergie, Thomas Fisch met les points sur les i: Bâle-Ville n'a pas adopté la norme Minergie.

«Il faut assainir la queue du peloton, comme pour l'électroménager avec l'étiquette énergie»

OLIVIER EPELLEY, SERVICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE

Minergie est un label privé et serait problématique d'insérer une norme privée dans la loi. Dans l'ordonnance, le demi-canton va donc s'inspirer de la norme SIA 380/1, édition 2009. Comme le souligne le suisse, ce standard équivaut pratiquement à Minergie.



Les immeubles aussi bien publics que privés seront soumis à de nouvelles règles à Bâle. (PASCAL FRAUTSCH/2007)

Ces nouvelles règles seront valables aussi bien pour les immeubles privés que publics, pour les nouvelles constructions comme pour les rénovations. Pour ces dernières cependant, les exigences seront moins élevées. Actuellement, de tels travaux sont grassement subven-

tionnés à Bâle-Ville, à hauteur de 50 francs par m² d'enveloppe en cas d'assainissement complet. Cela bien qu'ils soient rentables dans un délai raisonnable. Sur un immeuble des années 70 en effet, ces mesures d'isolation autorisent une économie d'énergie de

chauffage de l'ordre de 50 à 70% et leur coût est amorti en une décennie.

À l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), on salue le rôle pionnier joué par la cité rhénane. La porte-parole Marianne Zünd insiste sur l'importance d'aboutir à des standards nationaux, bien

que les cantons soient compétents en la matière. C'est dans cet esprit que la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a révisé l'an passé son Modèle de prescriptions énergétiques. En outre, la Confédération soutient concrètement ces efforts puisqu'elle a

débloqué 100 millions de francs pour 2009 pour le Plan national d'assainissement des bâtiments élaboré en collaboration avec les cantons.

Aides à la rénovation

À Genève, le Service cantonal de l'énergie (ScanE) insiste sur les opportunités qu'offre ce plan aux propriétaires. «Il n'y a pas d'obligation de rénover mais ce sont plusieurs millions de francs qui seront mis à la disposition de Genève en 2009», explique Olivier Epelley. Par ailleurs, le canton suit une stratégie similaire à celle adoptée par Bâle-Ville. La révision de la Loi sur l'énergie, qui pourrait être adoptée cette année encore, prévoit d'étendre aux bâtiments neufs privés les normes de hautes performances énergétiques déjà appliquées aux édifices publics.

Pour les rénovations, Olivier Epelley souligne qu'il n'est pas possible d'être aussi exigeant. Le canton, qui a déjà relevé les indices de dépenses énergétiques de quelque 10 000 bâtiments, souhaite étendre ce recensement à l'ensemble du parc immobilier. Sur cette base, la rénovation des constructions les plus coûteuses pourrait être alors imposée. «L'idée est d'assainir la queue du peloton, comme cela a été fait pour les appareils électroménagers avec l'étiquette énergie», explique le fonctionnaire.

→ Le ScanE organise demain une séance d'information pour les acteurs du bâtiment sur les tructus d'isolation pouvant bénéficier des subventions fédérales. Musée d'histoire naturelle, 1, route de Malagnou, Genève, de 12 h 30 à 13 h 30.